année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Modification de la loi sur les épizooties (MCF 19.030)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. ***Sélection d'article sur la politique suisse: Modification de la loi sur les épizooties (MCF 19.030), 2019 - 2020***. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 06.07.2025.

Sommaire

Chronique générale 1
Economie 1
Agriculture 1
Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux 1

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
TSG	Tierseuchengesetz
BDTA	Tierverkehrsdatenbank für Schafe

CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
LFE	Loi sur les épizooties
TVD	Banque de données sur le trafic des animaux

Chronique générale

Economie

Agriculture

Détention d'animaux, expérimentation animale et protection des animaux

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 29.05.2019
KAREL ZIEHLI

Dans un souci de clarification, le Conseil fédéral souhaite **modifier la loi sur les épizooties** (LFE) afin d'ancrer dans cette dernière la participation de la Confédération à la société exploitant la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Cette modification correspond à ce qui est actuellement pratiqué, sans pour autant que ça ne soit écrit de telle manière dans la loi. La Confédération est, effectivement, actionnaire majoritaire de la société «Identitas SA» qui s'occupe de la BDTA. Cette modification permettrait, selon le Conseil fédéral d'assurer, d'une part, la continuité à long terme de l'exploitation de ces données et d'autre part d'avoir un droit de regard sur les objectifs stratégiques, le conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires. Le Conseil fédéral précise que cette modification n'entraîne aucune conséquence sur les finances de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que sur l'état du personnel de la Confédération. Un seul changement pourrait advenir, à savoir une augmentation des recettes au profit de la Confédération, due à une proposition d'augmentation du montant maximum des amendes en cas de non-respect des dispositions de la LFE. [1]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.10.2019
KAREL ZIEHLI

La CSEC-CN soutient à l'unanimité les **propositions de modification de la loi sur les épizooties** formulées par le Conseil fédéral. Seuls deux aspects ont été débattus, à savoir la part de financement du développement de la base de données ainsi que l'inscription dans la loi, et non l'ordonnance, de l'obligation de recensement des équidés, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les bovins. Ces deux aspects n'ont, toutefois, pas rassemblé de majorité contre le projet initial du Conseil fédéral. [2]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 10.12.2019
KAREL ZIEHLI

La modification de la loi sur les épizooties n'aura soulevé que peu d'oppositions à la chambre du peuple. Le seul point débattu a été la proposition minoritaire de la députée socialiste Martina Munz (ps, SH) qui souhaitait que les équidés soient mentionnés dans la loi et non pas seulement dans l'ordonnance, comme c'est actuellement le cas, en ce qui concerne leur enregistrement. Alors que le conseiller fédéral Alain Berset a estimé que cette proposition était, de facto, déjà en vigueur, la députée verte Aline Trede (verts, BE) a fait remarquer que les chevaux ne sont pas traités de la même manière en terme de marquage. Par 96 contre 87, la chambre basse décidera de ne pas donner suite à la proposition de la minorité Munz.
Au vote sur l'ensemble, le texte sera adopté à l'unanimité par la chambre du peuple. [3]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 31.01.2020
KAREL ZIEHLI

La modification de la loi sur les épizooties est soutenue à l'unanimité par la CSEC-CE. La commission souligne que ce changement législatif est nécessaire afin d'avoir une gestion fiable des données sensibles entourant le trafic des animaux, particulièrement en cas d'épidémie. [4]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.03.2020
KAREL ZIEHLI

La modification de la loi sur les épizooties a été largement acceptée par la chambre haute (42 voix contre 1). Tant les membres de la CSEC-CE, représentés par Hannes Germann (udc, SH), que le Conseil fédéral sont de l'avis qu'il est essentiel d'améliorer la traçabilité des animaux afin d'agir aussi rapidement que possible en cas d'épizooties. Alain Berset l'a rappelé, la Suisse n'est pas à l'abri de telles maladies. En effet, des foyers de grippe aviaire se sont déclarés en Europe de l'Est et la peste porcine africaine sévit à nos frontières. La modification souhaitée par le Conseil fédéral vise simplement à inscrire dans la loi ce qui se fait déjà aujourd'hui, à savoir, une participation majoritaire de la Confédération dans la société qui exploite la base de données sur le trafic des animaux. [5]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 19.06.2020
KAREL ZIEHLI

La modification de la loi sur les épizooties a été acceptée à l'unanimité par les deux chambres lors du vote final. Aucune voix n'est venue s'opposer à cette proposition du Conseil fédéral qui n'avait guère soulevé de débats lors des discussions en commission et en chambre. [6]

1) FF 2019, p. 4013 ff
2) Communiqué de presse de la CSEC-CN du 11.10.19
3) AB NR, 2019, S.2210 ff.
4) Communiqué de presse de la CSEC-CE du 31.01.2020
5) AB SR, 2020, S. 3 f.
6) AB NR, 2020, S. 1180 ; AB SR, 2020, S. 625